

## Nicolas Sarkozy devant le tribunal: «Ma vie, ça a été de donner des coups de pouce»

PAR MICHEL DELÉAN

ARTICLE PUBLIÉ LE MARDI 8 DÉCEMBRE 2020



Nicolas Sarkozy et son avocate Jacqueline Laffont, le 26 novembre au tribunal de Paris © Mehdi Taamallah/NurPhoto/AFP

L'ancien chef de l'État paraît avoir surjoué la colère et l'indignation, lundi 7 décembre, lors de son interrogatoire dans l'affaire de corruption « Paul Bismuth ». « *Je vous jure que j'étais à mille lieues de penser qu'on faisait quelque chose qui ne se faisait pas !* », a-t-il déclaré à la barre du tribunal.

S'efforçant de garder une contenance, il trépinait d'impatience et bouillait d'avoir la parole depuis le 23 novembre, jour d'ouverture de son procès. Ce lundi 7 décembre, Nicolas Sarkozy est enfin interrogé par la 32<sup>e</sup> chambre correctionnelle du tribunal de Paris dans **l'affaire dite « Paul Bismuth »**, où il comparait aux côtés de l'avocat Thierry Herzog et de l'ancien magistrat Gilbert Azibert.

Quand vient son tour d'être appelé à la barre – c'est en fait un pupitre –, l'ancien chef de l'État fait d'abord une déclaration, comme il en a le droit. « *Permettez-moi de dire de façon solennelle que je n'ai jamais commis le moindre acte de corruption. Jamais.* » Cela

que ce soit comme maire, député, ministre ou président de la République, assène-t-il. « *Je n'ai jamais trafiqué de mon influence supposée ou réelle.* »



Nicolas Sarkozy et son avocate Jacqueline Laffont, le 26 novembre au tribunal de Paris. © Mehdi Taamallah/NurPhoto/AFP

Cela étant posé, Nicolas Sarkozy s'indigne, avec une colère froide, du traitement qui lui a été réservé depuis six ans dans cette affaire Bismuth. Garde à vue, déferrement dans une voiture de police, mise en examen nocturne, sans oublier les moyens démesurés qui auraient été mis en œuvre pour les besoins de l'enquête judiciaire. « *Vous avez devant vous un homme dont on a écouté plus de 3 700 conversations privées... avec ma femme, mes enfants, mon médecin, mes amis politiques, mon avocat...* », s'émeut-il. « *Et le résultat, c'est cinq ou six extraits de conversations avec mon vieil ami et avocat Thierry Herzog !* »

De fait, comme le veut le Code de procédure pénale, les seules retranscriptions d'écoutes judiciaires qui figurent au dossier sont celles qui semblent attester de la commission d'un délit : en l'occurrence, le fait d'avoir promis un coup de piston au magistrat Gilbert Azibert pour le remercier de ses démarches officieuses envers ses collègues de la Cour de cassation pour renseigner Thierry Herzog dans l'affaire des agendas présidentiels de Nicolas Sarkozy. La défense, **invoquant le respect du secret professionnel de l'avocat**, a bataillé dès l'ouverture des débats pour demander l'annulation de la procédure, ou tout au moins que le tribunal écarte ces retranscriptions plus qu'embarrassantes.

De grave et posé, le ton de Nicolas Sarkozy commence à s'échauffer, et le débit à s'emballer. « *Qui n'a jamais dit de bêtises au téléphone ? Qui n'a jamais dit des choses qu'il ne pensait pas au téléphone ?* », demande l'ex-président aux magistrats (impassibles) qui lui font face. « *On a été jusqu'à perquisitionner la Cour de*

*cassation, une première dans l'histoire [...]. C'est l'affaire du siècle ! Et c'est ma présence seule qui déclenche cela ! Or que constate-t-on après six ans ? Pas un centime en cause. Pas de victime. L'arrêt de la Cour de cassation n'a pas été rendu dans le sens que j'espérais. Tout le monde à Monaco dit : Sarkozy n'est pas intervenu. Les magistrats de la Cour de cassation disent qu'il n'y a pas eu d'intervention auprès d'eux. »*

Au passage, le prévenu indigné tresse habilement quelques lauriers aux magistrats de la 32<sup>e</sup> chambre correctionnelle : *« C'est la première fois, depuis que je suis devant votre tribunal, que j'ai le sentiment de pouvoir m'expliquer devant une justice impartiale »,* dit Nicolas Sarkozy, remerciant le tribunal *« pour la façon apaisée de mener les débats »*. *« Je répondrai à toutes les questions. Je veux être lavé de cette infamie »,* clame-t-il.

*« Je ne suis pas un complotiste, je ne fais pas la victime dans ma vie, ce n'est pas mon genre »,* poursuit l'ex-président, intarissable. Ce qui ne l'empêche pas de se plaindre des juges d'instruction, du Parquet national financier (PNF) et des médias (*Le Point, L'Express, Le Monde, Atlantico, Mediapart...*) qui s'acharneraient sans répit contre sa personne. Penché sur son pupitre, comme s'il participait à un débat télévisé ou à un meeting, Nicolas Sarkozy pointe les magistrats du doigt, et fait de grands gestes avec ses bras.

*« Je n'ai jamais menti, gronde-t-il. Et pourtant, dans cette affaire, des mensonges, il y en a ! Je n'ai jamais menti, et je ne vais pas commencer aujourd'hui. Les mensonges, ils sont du côté de l'accusation ! »* L'ex-président en veut pour preuve les maladresses du PNF pour garder confidentielle l'enquête préliminaire menée pour tenter d'identifier l'auteur des fuites qui auraient pu l'avertir que la ligne « Paul Bismuth » était, elle aussi, sur écoute. *« Est-ce que c'est normal ? Est-ce que parce que je m'appelle Nicolas Sarkozy, et que j'ai été président de la République, on a le droit de me traîner dans la boue ? »,* demande-t-il, véhément. *« Pardon madame la présidente »,* dit-il pour lui rendre la parole, et clôt cette séquence de vertu indignée.

Mais dès la première question de la présidente Christine Mée sur ses relations avec Thierry Herzog, Nicolas Sarkozy monte dans les tours. Si son avocat est un vieil ami et un « *membre de la famille* », il l'a également défendu dans « *un certain nombre de scandales qu'on a essayé de me mettre sur le dos* », tonne le parrain de la droite française. Clearstream, Bettencourt, Bygmalion, Kadhafi, Bismuth, sans oublier les affaires destinées à lui nuire personnellement, comme les dossiers François Pérol ou Bernard Tapie. Est-ce sa faute ? Non. Plus il est monté haut, plus on a essayé de l'atteindre, expose-t-il.

L'affaire des agendas présidentiels ? C'était le cadet de ses soucis, assure Nicolas Sarkozy, même s'il était « *exaspéré* » que la justice y ait accès. *« Dans cette affaire, je ne vais pas aller en prison. Je ne vais pas gagner un centime. À l'époque, je suis euphorique après mon non-lieu dans l'affaire Bettencourt, et je veux encore gagner. Je suis comme ça, même à mon âge, je fais les choses à fond ou je ne les fais pas. L'enjeu était faible. C'est peut-être le désir immature de gagner, le refus de perdre »,* philosophe Nicolas Sarkozy.

Gilbert Azibert ? C'est à peine s'il le connaissait, et il l'a nommé secrétaire général du ministère de la justice auprès de Rachida Dati (en 2008). *« Je ne l'ai jamais vu autant que depuis que je suis devant vous »,* lâche-t-il, provoquant de grands sourires sur les bancs de la presse.

*« Gilbert Azibert pouvait-il éventuellement donner des avis ou des conseils sur les différentes procédures judiciaires qui vous concernaient ? »,* demande la présidente.

— *Dans mon souvenir, non. Il s'occupait de questions de droit. La plus-value de Gilbert Azibert sur les questions de fait était nulle, balaie Nicolas Sarkozy.*

— *Thierry Herzog ne vous a pas informé qu'il lui avait transmis l'arrêt de la chambre d'instruction de Bordeaux dans l'affaire des agendas ?*

— *Absolument pas. Pour moi, l'interlocuteur, c'était M<sup>e</sup> Spinosi. Je l'ai eu à plusieurs reprises au téléphone, après sa plaidoirie, et quand il m'a envoyé sa note d'honoraires qu'il m'a demandé d'honorer, ce qui est normal [sourires dans la salle].*

— *Les conversations retranscrites semblent montrer que Gilbert Azibert se serait intéressé à votre pourvoi, alors qu'il ne siégeait pas à la chambre criminelle mais à la chambre civile. Que vous disait Thierry Herzog ?*

— *Je ne m'en suis pas occupé plus que ça. Thierry Herzog ne m'appelait pas à chaque instant pour cette affaire, il appelait aussi Patrick Quart [ancien conseiller justice de Nicolas Sarkozy à l'Élysée]. Gilbert Azibert n'était ni dans mon entourage, ni un sujet de conversation », se défousse l'ex-président.*

Outré qu'on le soupçonne d'y avoir fait un séjour pour y rencontrer discrètement son avocat, après que les lignes Bismuth furent grillées par les enquêteurs, Nicolas Sarkozy explique qu'il passait une semaine de vacances en famille à Monaco pour faire une cure avec son épouse dans un grand hôtel. En outre, la téléphonie qui figure au dossier démontre, selon lui, qu'il n'a pas cherché à joindre le ministre d'État monégasque Michel Roger pour pistonner Azibert, comme le pensent les juges d'instruction et le PNF, mais que c'est au contraire Michel Roger qui l'a appelé pour lui demander si son séjour se passait bien.

Cette conversation téléphonique (au cours de laquelle il aurait été question du prince) a été trop courte pour évoquer le sujet Azibert, explique Nicolas Sarkozy au tribunal. S'il avait eu un repas de deux heures avec le ministre d'État, il aurait peut-être évoqué le désir de Gilbert Azibert de finir sa carrière à Monaco, car ç'aurait été pour faire plaisir à son ami Herzog, et il ne voit pas quel mal il y aurait eu à cela.

S'emportant après les écoutes judiciaires, les jambes, le buste et les bras désormais en mouvement, prenant tout le monde à témoin, Nicolas Sarkozy pourfend des « *extraits d'écoutes tronqués, reconstruits, qui peuvent donner une image pervertie de la réalité* ». Quelques secondes de bavardages sans conséquences, selon lui. « *Si WhatsApp ou Telegram avaient existé,*

*je n'aurais pas eu besoin de Bismuth !, explique-t-il benoîtement. Bismuth, monsieur le procureur, c'est Whatssssszapp !* », déclame-t-il de façon théâtrale, en faisant traîner les « s » et en agitant les bras, pour la plus grande joie du public, qui ne se retient plus de rire.

« *Je suis comme ça, je suis un angoissé. Je demande sans cesse des nouvelles, des éléments d'ambiance, et j'ai besoin qu'on me donne des bonnes nouvelles* », confie Nicolas Sarkozy, pour se dédouaner de ses conversations litigieuses avec Thierry Herzog, qu'il dépeint en maladroit voulant bien faire, l'ami gaffeur et affectueux.

Quand les questions sur les agissements officieux de Gilbert Azibert auprès de ses collègues de la Cour de cassation (pour se renseigner sur les procédures ou pour intervenir) se font plus précises, Nicolas Sarkozy se retranche derrière sa mauvaise connaissance de la juridiction suprême, et son incompréhension des procédures écrites. Cela alors qu'il a été avocat, ministre de l'intérieur, président de la République, et – à ce titre – a mis la justice sous tutelle, nommant des hommes sûrs aux postes stratégiques (comme le procureur général Jean-Claude Marin à la Cour de cassation).

Question après question, Nicolas Sarkozy s'agite de plus en plus, et supplie le tribunal de le croire, « *avec toute la force et la sincérité dont je suis capable* ». « *Jamais, jamais, jamais, je n'ai eu conscience que Thierry aurait commis le moindre délit que ce soit, ou que j'aurais commis une faute* », implore-t-il. « *La réalité, c'est qu'il me disait des banalités au téléphone, et que je n'y accordais pas une grande importance.* »

Il faudrait donc croire qu'il n'y a pas eu de pacte de corruption, et que le piston promis à Azibert n'était pas la contrepartie de ses missions clandestines, comme le soutient l'accusation. « *Je vous jure que j'étais à mille lieues de penser qu'on faisait quelque chose qui ne se faisait pas !* », argumente Nicolas Sarkozy. « *Pour moi, il n'y a aucun lien entre les bavardages sur Azibert et ceux sur le pourvoi. Cent fois dans sa vie, pour des amis à lui, Thierry m'a demandé de l'aide. Cent fois !* » S'il a promis à l'ami Herzog de pistonner

Azibert, c'était plutôt « *pour les conseils juridiques qu'il a pu lui donner pendant vingt-cinq ans* », assure Sarkozy. D'ailleurs, l'ancien président l'assure : « *Ma vie, madame la présidente, ça a été de donner des coups de pouce. C'est ça, la politique !* »

En somme, face à la force contraignante des écoutes qui cimentent le dossier, Nicolas Sarkozy, ancien président de la République, ex-ministre de l'intérieur et avocat de profession, revendique une absence totale d'intention coupable, en dépit de l'existence d'une ligne téléphonique dédiée à la question et ouverte par son avocat sous une fausse identité.

Après un numéro de music-hall distrayant, sur la soirée du 25 février 2014 à Monaco, avec Thierry Herzog et Carla Bruni (« *On devait passer une soirée sympa avec nos femmes, et on a passé une soirée horrrrrible !* »), Nicolas Sarkozy peine à expliquer pourquoi les

conversations sur la ligne Bismuth ont subitement été doublées de discussions bidons sur sa ligne officielle, **comme pour enfumer les enquêteurs**. Il n'en démord pas : l'ami Herzog ne venait pas du tout l'avertir que les lignes Bismuth étaient écoutées, mais que les enregistrements clandestins effectués par Patrick Buisson allaient sortir dans la presse.

« *Je vous demande de me croire [...] Madame, j'ai été blessé, très blessé* », conclut Nicolas Sarkozy en fin d'audience, comme ému, en s'adressant à la présidente du tribunal. Les écoutes Bismuth ne seront pas diffusées lors du procès, alors que le PNF l'a sollicité ce lundi. Une fois les scellés ouverts, la présidente du tribunal estime que le risque de tomber sur des extraits d'écoutes non retranscrits et n'intéressant pas la procédure est trop important.

Le réquisitoire sera prononcé ce mardi 8 décembre.

**Directeur de la publication** : Edwy Plenel

**Direction éditoriale** : Carine Fouteau et Stéphane Alliès

**Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).**

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

**Courriel** : contact@mediapart.fr

**Téléphone** : + 33 (0) 1 44 68 99 08

**Télécopie** : + 33 (0) 1 44 68 01 90

**Propriétaire, éditeur, imprimeur** : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.